

Fichier 1 2026 B 36

Enseignement catholique et entreprises

main dans la main

par

Djéhanne Gani

Le café pédagogique, 11 septembre 2026

https://www.cafepedagogique.net/2026/09/11/enseignement-catholique-et-entreprises-main-dans-la-main/?utm_campaign=Lexpresso_11-09-2026&utm_medium=email&utm_source=Expresso

« 80 % d'une génération dans une voie professionnalisante », l'entreprise pour répondre au défi éducatif, voilà la nouvelle ambition de l'Enseignement catholique affichée pour la rentrée 2026. Machines-outils, cybersécurité, apprentissage et partenariats avec les entreprises et les collectivités : pour sa deuxième conférence de presse de rentrée, le secrétaire général de l'Enseignement catholique a délaissé les décors institutionnels pour celui d'un atelier d'un lycée professionnel de Seine-Saint-Denis. Guillaume Prévost

défend une Ecole davantage tournée vers le monde économique, les territoires et l'apprentissage. Une vision qui pose la question de la place des professeurs, comme celle de l'État dans ce nouveau partage des responsabilités éducatives ?

La formation professionnelle, le nouveau fer de lance de l'Enseignement catholique

Changement de lieu et changement de ton pour la deuxième conférence de presse de Guillaume Prévost, secrétaire général de l'Enseignement catholique. Cette année, le rendez-vous se tenait dans un atelier du lycée professionnel Robert-Schuman de Dugny, en Seine-Saint-Denis. À travers la voie professionnelle, l'Enseignement catholique entend afficher un nouveau visage, placé sous le signe de l'innovation, de l'ancrage local et du partenariat avec le monde économique. Voilà qui n'est pas sans rappeler le discours du président Macron et de sa « transformation de la voie professionnelle », vécue comme **le démantèlement** de celle-ci par nombre de ses acteurs : diminution des heures d'enseignement général, augmentation des périodes de stages.

« L'enseignement professionnel est le fer de lance du renouveau éducatif dans notre pays », a ainsi affirmé son secrétaire général Guillaume Prévost.

La voie professionnelle comme « école du réel »

Dans le réseau catholique, « 40 % de nos effectifs » après la troisième sont scolarisés dans des formations professionnelles. Un chiffre présenté « en constante augmentation » à l'instar du lycée Robert-Schuman de Dugny et de ses 450 élèves formés à la maintenance, à l'usinage, mais aussi à l'informatique, aux réseaux et à la cybersécurité.

Guillaume Prévost veut sortir des représentations traditionnelles du lycée professionnel pour en faire une « école de l'audace », une « école du réel », capable de placer les jeunes dans des situations de responsabilité et de leur donner des perspectives d'insertion. Un projet qui n'est pas sans rappeler les propositions de réformes d'Emmanuel Macron énoncées le 4 mai 2023 au lycée professionnel de Saintes.

Statut scolaire ou apprentissage ? les deux, mon capitaine : « 60 % de nos établissements aujourd'hui proposent une formation professionnelle entre Bac moins 3 et Bac plus 3, ou sous format scolaire, ou sous statut d'apprentissage. Pour nous, il n'y a pas d'opposition entre les deux statuts », explique Guillaume Prévost. Le réseau revendique au contraire le développement de parcours hybrides comme à Saint-Nazaire où une formation au bac professionnel boulangerie permet aux élèves de suivre les deux premières années sous statut scolaire avant de passer en apprentissage en terminale, en toute conformité avec ce qui a été mis en place sous la présidence de Macron, malgré les oppositions des organisations syndicales. Selon le secrétaire général de l'enseignement catholique, les parcours des jeunes peuvent

se construire au croisement de l'exigence académique et des besoins du monde économique, sans que ces deux dimensions soient nécessairement contradictoires.

Dans la mesure où ce croisement est au fondement de l'enseignement professionnel, ce n'est pas là l'originalité de son propos. Mais voilà qui devrait faire réagir les **professeurs de lycée professionnels (PLP)** en mal de reconnaissance et d'heures pour les élèves au détriment de leur formation. *Ils dénoncent une série de réformes qui détruisent le lycée professionnel sur le modèle de l'apprentissage au profit du patronat.*

Jusqu'à 80 % d'une génération dans une voie professionnalisante ?

Guillaume Prévost avance en effet un objectif qui ne manquera pas de faire couler de l'encre : « Je crois aujourd'hui qu'il faut se fixer l'objectif de 80 % d'une génération dans une voie professionnalisante. C'est ce dont notre pays a besoin et c'est exactement ce à quoi les jeunes aspirent. »

Il ne s'agit donc pas seulement, dans son discours, d'augmenter les capacités de l'enseignement professionnel, mais de repenser plus largement la place de la professionnalisation dans le système éducatif français. Il emprunte ainsi un chemin déjà bien balisé même si passer d'un objectif de 100% de diplômés (loi de 1989) à 80% de sortants de formations professionnelles invite à poser la question de ce que désignent cette « professionnalisation » et les 20% qui y échapperont (volontairement ?).

En parlant de « voies professionnalisantes », Guillaume Prévost met l'accent sur l'insertion professionnelle comme première fonction des formations post-collège. Au passage, il gomme toute distinction entre les voies de formation, scolaire et apprentissage, effacement déjà promu lors de la création des unités de formation par apprentissage (UFA) en 1993, mais qui s'est récemment accentué via leur relance et l'hybridation des parcours de formation.

De « la responsabilité éducative de l'entreprise »

Derrière la promotion de la voie professionnelle se dessine un autre projet : renforcer considérablement la place des entreprises dans l'éducation. Un projet qui fait également l'objet de discours récurrents depuis longtemps et dont la sociologue Lucie Tanguy a montré qu'il concerne désormais aussi bien l'école primaire que les autres degrés du système éducatif au nom du développement de l'esprit d'entreprise... par les entreprises.

Guillaume Prévost pointe lui-même ce qu'il considère comme « *un point faible de l'école française* » : la relation entre l'école et l'entreprise. Une relation qu'il juge compliquée à cause d'une opposition culturelle entre le monde scolaire et le monde économique, même si tous les gouvernements s'efforcent de la réduire. Pour le secrétaire général de l'Enseignement catholique, cette séparation n'a en effet plus lieu d'être. L'école doit continuer à transmettre des savoirs et une exigence académique, mais elle doit aussi permettre aux jeunes de construire des parcours en lien avec les réalités professionnelles.

Pour Guillaume Prévost, l'Ecole ne peut pas porter seule la responsabilité de l'insertion des jeunes : « *Ce qui veut dire que nos entreprises doivent assumer plus clairement leur responsabilité éducative* » poursuivant « *Et ça tombe bien, elles le veulent, elles le souhaitent.* » Il reste cependant difficile de mesurer cette volonté dans la mesure où, comme le rappelle après tant d'autres la sociologue et professeure des universités en sciences de l'éducation Fabienne Maillard, l'apprentissage ne se développe jamais sans les subventions de l'Etat. En témoigne une nouvelle fois la baisse du nombre des contrats d'apprentissage en 2025 (-5% selon les chiffres de la DARES), à la suite des critiques émises sur les montants de ces subventions et sur les effets pervers des aubaines suscitées.

Une nouvelle notion apparaît alors dans le discours de l'Enseignement catholique, celle de « **responsabilité éducative des entreprises** ». Guillaume Prévost souhaite voir celle-ci se développer dans les prochaines années « *au même titre que la responsabilité sociale et environnementale, et peut-être même d'abord* ».

Cette vision fait écho aux politiques de RSE (responsabilité sociétale des entreprises), mais élargit leur périmètre. *L'entreprise ne serait plus seulement un partenaire économique ou un lieu d'accueil pour les apprentis, mais un acteur à part entière de la formation de la jeunesse.* Dans la mesure où les stages sont omniprésents dans cette formation et où les organisations patronales contribuent à la définition des diplômes professionnels dans les commissions

professionnelles consultatives inter-ministérielles, que recouvre cet affichage ?

Un projet éducatif chrétien à réinventer à la sauce libérale ?

Où situer cette évolution dans le projet propre de l'Enseignement catholique ?

La conférence de presse donne moins à voir un retour aux marqueurs traditionnels de l'Enseignement catholique qu'un renouvellement de son projet autour du local, de partenariats avec les collectivités et les entreprises. Une stratégie d'inscription dans un mouvement plus général ?

L'Enseignement catholique revendique également son rôle dans les territoires. Rôle qu'il assume déjà dans les lycées professionnels, les CFA et les universités dont il a la responsabilité (à Paris ou Angers par exemple) en tant qu'acteur traditionnel de l'éducation et de la formation, mais à une place qui peut aujourd'hui sembler mineure. S'agit-il de défendre, derrière la question de l'enseignement professionnel, une vision plus large, pour des missions plus étendues, et de redonner à l'Enseignement catholique un rôle plus affirmé entre école, entreprises et collectivités ?

Et l'État dans tout cela ?

C'est peut-être l'un des angles morts de ce nouveau récit éducatif.

À mesure que sont mises en avant la responsabilité des établissements, celle des entreprises et celle des

collectivités, la place de l'État apparaît en creux ou plutôt s'efface. Le discours sur la professionnalisation semble acter une forme de redistribution des responsabilités éducatives entre le système éducatif, les entreprises et les collectivités territoriales. Dans la lignée des réformes de deux quinquennats du président Macron.

**Que reste-t-il de la responsabilité de l'État dans la définition des objectifs, le financement, le pilotage et la régulation du système éducatif ? qui régule quoi ? (bonne question en effet...le tour est joué ; l'enseignement privé confessionnel a les clés du système éducatif en mains...
ndlr, asvpnf)**

La promotion d'un partenariat renforcé entre l'école et l'entreprise pose une question politique centrale sur les finalités de l'éducation et de l'école : jusqu'à quel point l'insertion professionnelle peut-elle devenir un objectif partagé sans que l'éducation perde sa vocation à transmettre des savoirs qui dépassent les seuls besoins immédiats du marché du travail ? Cet adéquationnisme, qui n'est ni réaliste ni raisonnable, comme l'ont montré de très nombreux travaux, mais aussi les données de l'INSEE et du Céreq sur l'imprévisibilité des relations entre formations et emplois, peut-il porter un projet de société ?

Reste à savoir si cette évolution constitue seulement une stratégie de développement pour le réseau ou les prémices d'une transformation plus profonde du modèle éducatif français...
